

|   |   |
|---|---|
| 07 A - DOUANES - Inspecteurs des douanes officier instructe | 2 |
| 07 B - DOUANES - Inspecteurs des douanes officier aérien c  | 4 |

COMMISSION NATIONALE  
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION  
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

**FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 07 A**

|   |   |
|---|---|
| Administration d'accueil : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance - <b>Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects</b> | Catégorie : A                                 |
| Corps : Inspecteurs des douanes   | Indice sommital du corps : IM 821             |
| Grade ou classe : Inspecteur des douanes  | Indice maximum de recrutement : <b>IM 673</b> |

**SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :**

Officier d'état-major « Instructeur aéronautique ».

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Critères de sélection / Compétences recherchées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder un niveau « utilisateur » en informatique, maîtrise des outils bureautique (traitement de texte, Word ou autre) ;</li> <li>- Être détenteur du permis de conduire B ;</li> <li>- Déplacements fréquents (y compris à l'étranger) ;</li> <li>- Comprendre et exploiter les documents techniques aéronautiques en anglais ;</li> <li>- Savoir analyser une information, un document, une réglementation.</li> </ul> | <p><b>Formation et Stages :</b></p> <p>Stage de chef de service dans les unités de la surveillance douanière destinée aux primo-accédants à la fonction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date : à définir</li> <li>• Durée : 9 à 10 semaines</li> <li>• Lieu : École Nationale des Douanes de La Rochelle et unités de la surveillance douanière</li> </ul> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Affectation :</b> Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD) au HAVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Durée moyenne</b> d'affectation souhaitée pour le poste offert : 2 ans minimum.</li> </ul> <p>Les frais de changement de résidence consécutifs à l'affectation en métropole ou outre-mer ne seront pas pris en charge par la direction générale des douanes.</p> <p>Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.</p> <p><b><u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u></b></p> | <p><b>Dates de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise à disposition :</b> En fonction de la session de recrutement</li> <li>- <b>Détachement :</b> 2 mois après la mise à disposition pour une durée de 1 an</li> </ul> |
|---|---|

**Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :**

- **Curriculum vitae ;**
- **Lettre de motivation.**

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :**

**Intégré à la section opérations aérienne du pôle de l'emploi des moyens de la DNGCD, le responsable de la formation des équipages bénéficie des attributions suivantes :**

- Veiller au suivi des réglementations européennes et étatiques dans le domaine de la formation aéronautique et du maintien des compétences et qualifications ;
  - S'assurer en coordination avec les acteurs de section aérienne du pôle emploi des moyens de la DNGCD que les cellules d'instruction « avion » et « hélicoptère », disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions ;
  - Assurer la mise à la disposition des moyens et ressources en vue de l'obtention et/ou du maintien des qualifications de types des pilotes, à partir de plate-formes synthétiques (simulateurs) auprès des prestataires privés agréés ;
  - Favoriser la standardisation de la formation de l'ensemble des personnels navigants de la DNGCD en concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation (DNRFP, SD-RH, SD-R et prestataires privés) ;
  - Faciliter le suivi logistique et statistique des formations en lien avec le pôle « ressources humaines » de la DNGCD ;
  - S'assurer du maintien en qualification des personnels navigants en lien avec les cellules d'instruction, les officiers aériens et les unités aériennes ;
  - S'assurer de la mise à jour du MANEX D et de la documentation dédiée à la formation ;
  - Faire des propositions en matière d'évolution de la formation aéronautique ;
  - s'assurer de la participation des cellules d'instruction aux expérimentations diligentées par l'officier de programme, préalablement à toute acquisition ;
  - Suivre les relations avec les ATO (Lann-Bihoué et Le Luc-en-Provence) et la DGAC tant sur le plan logistique que pédagogique ;
- Il serait souhaitable que cet officier soit (ou a été) instructeur/examineur (IRE-TRE).

**L'officier « spécialité instruction aéronautique » peut être amené à participer à l'activité de la cellule de l'emploi des moyens au côté des officiers « spécialité aéronautique ». A ce titre, ses attributions secondaires sont :**

- Participer à la déclinaison des directives et doctrines d'emploi définies par la sous-direction du réseau pour les traduire en instructions et concepts d'emploi des moyens ;
- Participer à l'élaboration et la mise à jour des instructions (MANEX ; instructions-cadres, fiches métier...) relevant de la compétence de la DNGCD ;
- Participer à la gestion et au suivi des conventions et protocoles de la DNGCD avec ses partenaires institutionnels (armées, gendarmerie, sécurité civile...)
- Participer à la veille et au suivi des matériels et des équipements « personnels navigants » (cartographie ; équipements individuels...) en lien avec l'officier programme ;
- Participer à la formalisation des expressions de besoin « métier » en liaison avec l'officier programme ;
- Participer à l'armement de la salle de veille et de crise ;
- Participer à tous les travaux demandés par le chef de pôle.

**ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :**

| GRADES - CLASSES                               | ECHELONS | INDICES BRUTS | INDICES MAJORES  | OBSERVATIONS                                  |
|--|----------|---------------|------------------|---|
| Inspecteur régional de 1 <sup>ère</sup> classe | 1 à 4    | 896 à 1015    | 730 à 821        | Indice sommital du corps : IM 821             |
| Inspecteur régional de 2 <sup>ème</sup> classe | 1 à 3    | 843 à 933     | 690 à 758        |   |
| Inspecteur régional de 3 <sup>ème</sup> classe | 1 à 3    | 732 à 843     | 605 à 690        | Indice maximum de recrutement : <b>IM 673</b> |
| Inspecteur                                     | 1 à 11   | 444 à 821     | 390 à <b>673</b> |   |

**SITE INTERNET DU MINISTERE : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)**

**AOÛT 2020**

[pm-cnoi.fct@def.gouv.fr](mailto:pm-cnoi.fct@def.gouv.fr)

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-commission-nationale-d-orientation-et-d-integration-0>

COMMISSION NATIONALE  
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION  
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

### FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 07 B

|   |   |
|---|---|
| Administration d'accueil : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance - <b>Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects</b> | Catégorie : A                                 |
| Corps : Inspecteurs des douanes   | Indice sommital du corps : IM 821             |
| Grade ou classe : Inspecteur des douanes  | Indice maximum de recrutement : <b>IM 673</b> |

#### **SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :**

Officier aérien / Chef d'unité de brigade aérienne (avion / hélicoptère).

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Critères de sélection / Compétences recherchées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une expérience d'au minimum 2000 heures de vol ;</li> <li>- Posséder la qualification de vol aux instruments (IR- ME) en cours de validité ;</li> <li>- Posséder la qualification de langue anglaise FCL 055 IFR de niveau 4 ;</li> <li>- Posséder un brevet militaire de pilote et une licence de pilote professionnel avion (PPA/CPL) et/ou de pilote professionnel hélicoptère (PPH/CPL) ;</li> <li>- Avoir une aptitude médicale en cours de validité de type classe 1 sans dérogations (excepté le port de lunettes de vue) ;</li> <li>- Être physiquement apte à exercer des fonctions dans la surveillance douanière (arrêté du 2 août 2010 fixant les conditions d'aptitudes physiques particulières). Visite médicale obligatoire ;</li> <li>- Posséder de bonnes connaissances en informatique et être détenteur du permis de conduire B ;</li> <li>- Apporter son expertise à tous travaux à la demande de sa hiérarchie ;</li> <li>- Aptitude à la planification et la programmation, capacité à manager une équipe, qualité relationnelle, sens de l'initiative et de la pédagogie, capacité d'adaptation ;</li> <li>- Déplacements fréquents (y compris à l'étranger).</li> </ul> | <p><b>Formation et Stages :</b></p> <p>Stage de chef de service dans les unités de la surveillance douanière destinée aux primo-accédants à la fonction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date : à définir</li> <li>• Durée : 9 à 10 semaines</li> <li>• Lieu : École Nationale des Douanes de La Rochelle et unités de la surveillance douanière</li> </ul> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Affectation :</b></p> <p>- <b>Durée moyenne</b> d'affectation souhaitée pour le poste offert : 2 ans minimum.<br/> <b>Les frais de changement de résidence consécutifs à l'affectation en métropole ou outre-mer ne seront pas pris en charge par la direction générale des douanes.</b><br/> Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.<br/> <b><u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u></b></p> | <p><b>Dates de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise à disposition :</b> En fonction de la session de recrutement</li> <li>- <b>Détachement :</b> 2 mois après la mise à disposition pour une durée de 1 an</li> </ul> |
|--|---|

#### **Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :**

Officier aérien / chef d'UBA (avion / hélicoptère) **à préciser sur la page de présentation du dossier de candidature, rubrique « emploi ».**

- Copie des pages du carnet de vol faisant apparaître les heures globales ;
- Justificatifs relatifs à la qualification de vol aux instruments en cours de validité, brevet militaire ou PPA/CPL ou PPH/CPL ;
- Aptitude médicale en cours de validité de type classe 1 sans dérogation (excepté le port de lunettes de vue) ;
- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation.

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :**

L'officier aérien pilote d'avion ou d'hélicoptère est le garant du bon fonctionnement de l'activité aéronautique sur un secteur géographique déterminé (animation, organisation, coordination des moyens, programmation des missions, contrôle de la documentation aéronautique et mise à jour, suivi des personnels notamment...).

Le chef d'unité de brigade de surveillance aérienne pilote d'avion ou d'hélicoptère constitue l'échelon hiérarchique de premier niveau entre le commandement opérationnel de sa direction et les unités aéronautiques. Il est chargé de l'encadrement et de la gestion de l'unité dans son activité quotidienne. A ce titre, il met en œuvre et exécute le programme d'activité opérationnelle arrêté par sa direction. Il vérifie le juste équilibre de l'activité aéronautique du personnel navigant placé sous son autorité. Il est notamment responsable de la sécurité aérienne, de la formation et de l'entraînement de ses équipages, de la mise en œuvre des aéronefs mis à sa disposition, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail au sein de son unité.

**ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :**

| GRADES - CLASSES                               | ECHELONS | INDICES BRUTS | INDICES MAJORES  | OBSERVATIONS                                  |
|--|----------|---------------|------------------|---|
| Inspecteur régional de 1ère classe             | 1 à 4    | 896 à 1015    | 730 à 821        |   |
| Inspecteur régional de 2 <sup>ème</sup> classe | 1 à 3    | 843 à 933     | 690 à 758        | Indice sommital du corps : IM 821             |
| Inspecteur régional de 3 <sup>ème</sup> classe | 1 à 3    | 732 à 843     | 605 à 690        | Indice maximum de recrutement : <b>IM 673</b> |
| Inspecteur                                     | 1 à 11   | 444 à 821     | 390 à <b>673</b> |   |

**SITE INTERNET DU MINISTERE :**

[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)